

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	23.01.2022	9h28	22.106	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste

Titre : Des améliorations urgentes attendues dans le secteur des soins

Contenu :

Après un vote populaire, quelles améliorations pour le secteur des soins le Conseil d'État va-t-il mettre en œuvre ?

Le Conseil d'État est prié de répondre aux questions suivantes :

- Comment les décisions prises au travers du vote sur l'initiative populaire pour des soins infirmiers forts vont-elles être intégrées dans les futures CCT Santé ?
- Quels sont les éléments constitutifs des conditions de travail qui peuvent être améliorés rapidement et durablement par l'action du Conseil d'État ? Quels sont les leviers à disposition du Conseil d'État, notamment pour : les hôpitaux, les institutions résidentielles de soins de longue durée, les hôpitaux psychiatriques, NOMAD et les prestataires privés de soins ambulatoires ?
- Quelles mesures sont prises pour promouvoir l'engagement professionnel et qualifié du personnel ?
- Le Conseil d'État est-il prêt à ancrer rapidement une clé de répartition du personnel obligatoire pour l'admission sur la liste des hôpitaux et la liste des établissements médico-sociaux, ainsi que l'admission dans le secteur ambulatoire ?
- Comment le Conseil d'État peut-il créer et soutenir davantage de capacités de formation initiale et continue à court et moyen termes ?

Développement :

Le 28 novembre 2021, la population suisse a accepté à une large majorité l'initiative populaire pour des soins infirmiers forts. Dans notre canton de Neuchâtel, la population a également voté en faveur de l'initiative avec une proportion de 63,8%. Le verdict de la population est clair : les soins doivent être soutenus de toute urgence par le biais de meilleures conditions de travail et d'une quantité suffisante de personnel à tous les niveaux. Ces mesures permettent d'assurer une bonne qualité des soins.

Les cantons ont autant d'obligations que le législateur fédéral en ce qui concerne les conditions de travail et la qualité des soins. Au niveau cantonal, il s'agit de réaliser des améliorations rapides des conditions de travail, d'améliorer encore la qualité des soins et de créer des places de formation supplémentaires afin de garantir la couverture de notre besoin de personnel soignant qualifié.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Christian Mermet

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Anne Bramaud du Boucheron	Martine Docourt Ducommun	Corine Bolay Mercier
Katia Della Pietra	Amina Chouiter Djebaili	Karin Capelli